

Information pour l'inscription AUX CANTINES GARDERIES SAINT HILAIRE DE BRENS / VÉNÉRIEU

Pour les enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 Année Scolaire 2023-2024

Première inscription : Voici les documents indispensables à fournir :

1. Remplir et signer la fiche individuelle d'inscription (une par enfant).
2. Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer en nous retournant le coupon en page 3.
3. Attestation de travail des responsables 1 et 2.
4. Fournir un RIB.
5. Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Uniquement pour une première inscription : vous allez recevoir par mail, un « code abonné famille » vous permettant de vous connecter afin de réserver ou faire des demandes d'absences en ligne pour les activités de vos enfants. Vous devrez renseigner, également pour vos enfants, les informations générales, les autorisations et les contacts (Accueil, Espace famille, Ma famille).

Renouvellement d'inscription : Voici les documents indispensables à fournir :

1. Remplir et signer la fiche individuelle d'inscription (une par enfant).
2. Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer en nous retournant le coupon en page 3.
3. Attestation de travail des responsables 1 et 2 uniquement si changement d'activité depuis la rentrée scolaire précédente).
4. Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2023-2024.
5. Fournir un RIB (Si changement depuis la rentrée scolaire précédente)

Uniquement pour un renouvellement d'inscription : votre « code abonné famille » reste le même.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte et ne seront pas traités.

Les mairies de Saint-Hilaire de Brens et Vénérieu ont fait l'acquisition d'un logiciel de gestion pour les réservations et les paiements. Tout dossier incomplet ne nous permettra pas de créer et de renseigner votre espace personnel.

Vous devez vous engager à nous signaler tout changement de situation durant l'année scolaire (adresse, téléphone, domiciliation bancaire, autorisation à récupérer l'enfant...) sur le logiciel « portail citoyen », « Mon espace citoyen ».

Réservations

Les réservations seront effectuées en ligne, via le logiciel « portail citoyen ». « Espace famille », « Activités ». Chaque demande sera validée par le gestionnaire du logiciel.

Les réservations cantine se font toujours au mois et sont closes le 20 au soir de chaque mois. Passée cette date, une réservation « repas hors délai » est possible jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante avec une majoration du prix du repas.

Les réservations garderie se font jusqu'au jeudi soir pour la ou les semaines suivantes.

Les demandes d'absences pour la cantine et garderie doivent être faites sur le portail citoyen au plus tard le jeudi soir pour la ou les semaines suivantes, sans pénalités financières.

Si vous n'avez pas effectué de réservations, votre enfant ne pourra pas accéder à la cantine et à la garderie.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour toute l'année scolaire s'il fréquente les activités de façon régulière et les annuler le jeudi soir pour la ou les semaines suivantes sans pénalités financières.

Tarifs des activités

Les repas seront fournis par le traiteur « Ets GUILLAUD à La Côte Saint André ».

Le prix du repas : **4.70 €**

Le prix du repas majoré (hors délai) : **6.70 €**

Le prix du repas (non inscrit) : **10.00 €** (Accord du Maire)

La garderie du matin : **2.10 €**

La garderie du matin (hors délai) : **4.20 €** (forfait)

La garderie du matin non inscrit : **10.00 €** (Accord du Maire)

La garderie du soir : **1.60 € la demi-heure (Toute demi-heure commencée est due)**

La garderie du soir (hors délai) : **8.40 €** (forfait)

La garderie du soir non inscrit : **10.00 €** (Accord du Maire)

Tout enfant inscrit à la garderie mais non présent sera facturé **2.10 €** le matin et **1.60 €** le soir.

Paiement des factures

Les factures seront disponibles en ligne sur votre compte personnel.

Elles seront réglées par prélèvement automatique.

Rappel

A la fin des cours, en l'absence des parents, les enfants de Petite Section, Moyenne Section et Grande Section, non inscrits, sont sous la responsabilité des enseignants.

Du CP au CM2, les enfants, non inscrits, sont sous la responsabilité des parents.

Si un enfant se présente à la cantine ou à la garderie alors qu'il n'est pas inscrit ce jour là, il ne sera en aucun cas sous la responsabilité des agents de la cantine ou de la garderie et ne pourra pas accéder aux services périscolaires.

Un enfant ne pourra pas quitter seul la garderie mais uniquement avec une personne indiquée dans la liste des contacts que vous aurez renseigné sur votre Portail Citoyen, Espace Famille.

Renseignements

Vous pouvez contacter les cantines et garderies par mail :

Cantine/garderie de Saint Hilaire de Brens : 07 69 16 57 38

Email : garderiesthb@free.fr

Cantine/garderie de Vénérieu : 06 29 39 23 65

Email : periscolaire.venerieu@orange.fr

VOUS DEVEZ NOUS FAIRE PARVENIR LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS

REMPLEZ AVANT LE : 26 JUIN 2023

À remettre dans la boîte aux lettres des mairies ou aux agents des garderies de Saint Hilaire de Brens ou Vénérieu